Le patrimoine non-déclaré de Macron ne sera pas dévoilé en raison… de la transparence

écrit par Laveritetriomphera | 11 mars 2017

Dans une lettre obtenue par Sputnik concernant les affaires financières du candidat à la présidentielle Emmanuel Macron, la HATVP a refusé de fournir les détails sur son patrimoine non déclaré en se référant à la loi sur la transparence dans la vie publique.



© AFP 2017 MARTIN BUREAU

Affaires dans les médias, Macron qui rit, Fillon qui pleure?

La Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) a refusé de fournir des détails concernant les informations selon lesquelles le candidat à la présidentielle française Emmanuel Macron aurait des actifs non déclarés. Dans la lettre que Sputnik a obtenue de la part de Serge Grass, qui a déposé plainte auprès de l'HATVP pour cette raison, l'autorité se réfère à la loi sur la transparence dans la vie publique :

« Tenant compte du fait que les fonctionnaires de la Haute Autorité sont soumis au secret professionnel conformément à l'article 19 de la loi précitée du 11 octobre 2013 [relative à la transparence dans la vie publique], je vous informe que vous ne pourrez pas obtenir l'information sur les mesures prises par la Haute Autorité suite à votre demande d'informations », est-il précisé dans la lettre de l'HATVP reçue par Serge Grass le 8 mars.

Depuis mardi, la déclaration publique du patrimoine de Macron pour l'année 2016 n'est plus <u>disponible sur</u> le site de HATVP.

Dans une interview à Sputnik, Serge Grass a exprimé son espoir que « tôt ou tard, viendra un moment où des politiciens comme Macron devront répondre de ces faits controversés afin d'assurer des élections justes et la future stabilité politique de la France ».

Il a également critiqué les médias mainstream français pour leur faible couverture de la situation financière de Macron. « Cela montre clairement la collusion entre le système de justice et les médias dans la tentative de manipuler les élections en faveur d'un fonctionnaire du système financier spéculatif », a déclaré M. Grass.

Des rapports sur les actifs présumément non déclarés d'Emmanuel Macron sont apparus en 2016, lorsque l'hebdomadaire français Le Canard enchaîné a révélé qu'à l'époque il aurait remis une fausse déclaration de patrimoine à la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP).

En 2017, Serge Grass, président de l'Union civique des contribuables citoyens, Paul Mumbach, candidat des Maires en colère à la présidentielle, et Jean-Philippe Allenbach, président du Mouvement Franche-Comté ont déposé une plainte auprès de la HATVP pour des divergences dans les documents financiers d'Emmanuel Macron.



© AFP 2017 ERIC FEFERBERG

Patrimoine non déclaré de Macron: pourquoi les médias et la justice sont-ils muets? La plainte insistait notamment sur la forte baisse des revenus de M. Macron au cours des dernières années. Entre 2010 et 2013, l'ancien banquier d'investissements et ministre de l'Économie a gagné plus de 3 millions d'euros tandis qu'en 2014, lorsqu'il a assumé les fonctions gouvernementales, Macron n'a déclaré que 156 000 euros. Selon sa déclaration 2016, ses actifs sont tombés à 63 000 euros.

https://fr.sputniknews.com/france/201703101030407727-patrimoine-macron-autorite-tran sparence/